À la demande de l’association du bassin de La Cléry, qui regroupe les propriétaires des moulins situés sur ce cours d’eau, Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a appelé l’attention de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, sur un récent décret du 30 juin 2020 modifiant la procédure en matière de police de l'eau qui crée un nouveau type de travaux en rivière *« définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif. »* Or ce décret évite toute étude d’impact et toute information des citoyens. Il lui demande en conséquence de revoir cette « procédure régalienne » pour garantir l’information des citoyens dans les décisions relatives aux rivières et bassins versants.

>> Lire la question écrite

Phoca PDF